

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune Villeneuve-la-Comptal au lieu-dit "entre l'A61 et le chemin de l'Estrade" déposée par la société PARC SOLAIRE de SAINT ANNE**

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2024 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 14 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet de centrale solaire est situé sur la commune de Villeneuve-la-Comptal au lieu-dit entre l'A61 et le chemin de l'Estrade.

La surface clôturée de 9,3 ha pour une puissance de 11,9MWc. Les panneaux de type structure fixe sont de hauteur maximale 2,84m. Le site comprend en outre des locaux techniques sur 48m<sup>2</sup>, des pistes et une citerne.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 08 octobre 2024 de Mme la présidente du tribunal administratif désignant M. François PRESTAT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement et M. Xavier GROJEAN, expert comptable, consultant en agriculture, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'information sur l'absence d'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Villeneuve-la-Comptal, siège de l'enquête – 5 place Carnot – 11400 Villeneuve-la-Comptal, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5770/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Villeneuve-la-Comptal aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Villeneuve-la-Comptal.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5770/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Villeneuve-la-Comptal – 5 place Carnot – 11400 Villeneuve-la-Comptal à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Villeneuve-la-Comptal lieu-dit "entre l'A61 et le chemin de l'Estrade").

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-5770@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5770@registre-dematerialise.fr)

Les communes concernées sont :

- Villeneuve-la-Comptal, siège de l'enquête, Castelnaudary, Fendeille, Fonters-du-Razès, Mas-Saintes-Puelles et Payra-sur-l'Hers.

Le commissaire enquêteur recevra les observations :

- mardi 14 janvier 2025 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 29 janvier 2025 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 14 février 2025 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Villeneuve-la-Comptal ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est PARC SOLAIRE de SAINT ANNE, 1973 Boulevard de la Défense – 92000 NANTERRE. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Andriamiravaka RAKOTOARIJAONA par tél.: 06 58 80 67 76 ou par mail à l'adresse : [andriamiravaka.rakotoarijaona@solarvia.fr](mailto:andriamiravaka.rakotoarijaona@solarvia.fr)